

825

IPO-BNG-ISLP-Gestionnaire fonctionnel

PUBLIC CIBLE

- Etre amené à exercer une fonction de gestionnaire fonctionnel ISLP et dans le proche avenir POL OFFICE au sein d'une zone de police
- Le candidat est familiarisé avec l'environnement informatique de bureautique
- En conformité avec les buts poursuivis par la PLP5bis notamment le point à l'annexe 1er-point 2 en relation avec le point 4, pour les membres du Calog:
 - Avoir une connaissance de base du cadre légal dans le domaine de la police judiciaire, administrative et en matière de circulation
- Le candidat qui satisfait au test préalable est dispensé du volet 1.
- Le candidat qui réussit le volet 1 est admis au volet 2.
- Il sera tenu compte des formations utiles suivies en matière de gestion et traitement de l'information policière.

CONTENU et DUREE

PROGRAMME VOLET 1 {16H}: ISLP - CONNAISSANCE DE BASE (FORMATION PREALABLE)

- Objectifs de la formation;
- Module Prise de connaissance;
- Module de Traitement Judiciaire Non roulage;
- Interactions avec le Traitement de Texte et le système de gestion.

PROGRAMME VOLET 2 {152H}:

- **Module 1:** Introduction générale {8h};
- **Module 2:** BNG – exploitation {24h};
- **Module 3:** ISLP {84h};
- **Module 4:** POL Office {4h};
- **Module 5:** Alimentation BNG {32h}.

EVALUATION

TYPE D'EVALUATION

FORMATIVE:

Cette évaluation est importante pour le chargé de cours qui peut ainsi évaluer de manière intermédiaire son action de formation. Elle l'est également pour les participants qui peuvent ainsi vérifier dans quelle mesure ils satisfont aux objectifs de formation et surtout en tirer les enseignements utiles. Cette évaluation peut être réalisée principalement en utilisant les exercices, les travaux de groupe ainsi que les jeux de simulation.

CERTIFICATIVE:

Le participant sera évalué de manière certificative sur base d'un examen en fin de formation. (Volet 1 et 2)

DE TRANSFERT:

Cette évaluation est laissée à l'appréciation des chefs de zones.

Evaluation préalable

Tout candidat est inscrit pour suivre les volets 1 et 2. Toutefois, celui qui sur base de ses acquis souhaiterait être dispensé du volet 1 devra satisfaire à une évaluation préalable.

Cette évaluation préalable consiste en un test écrit d'une durée de 02 Hrs maximum.

Elle vise à déterminer si le candidat possède les acquis suffisants pour suivre directement le volet 2.

La réussite de cette épreuve est valable un an à partir de la communication des résultats.

L'école dans laquelle est dispensée la formation décide de la réussite ou de l'échec du candidat à cette évaluation.

Modalités pratiques et d'inscription ainsi que frais de participation

Contactez l'école organisatrice.